AR Prefecture
047-214701955-20251218-DEL1552025-DE
Reçu le 22/12/2025

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 18 décembre 2025

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 20
Votants : 27

OBJET :
Décision Modificative n°2 – Budget Ville – Exercice 2025

N° 155/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Nérac était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale en date du 07 novembre deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Etaient présents : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes BUSQUET, CASEROTTO, MM. DUFAU, GELLY, SANCHEZ, Adjoints au Maire ; Mmes IBN-SALAH, MM. ARNAUNE, DAVID, GOLFIER, VICENTE, Conseillers Délégués, Mmes GARBAY, MEDECIN, PRADO, TESSARIOL MM. BOZZELLI, TUFFERY, TAROZZI, ESSERTEL, GOUJON, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :
Monsieur BARRERE qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ
Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU
Madame CONDUCHE qui a donné pouvoir à Monsieur DAVID
Madame DESSAINT qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE
Madame FONTANEL qui a donné pouvoir à Madame MEDECIN
Monsieur DULOUARD qui a donné pouvoir à Madame TESSARIOL
Madame SERRE-SOLANO qui a donné pouvoir à Madame PRADO
Madame BERTHOUMIEU
Madame GREGOIRE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un·e secrétaire pris·e au sein du Conseil.
Madame TESSARIOL ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 18 décembre 2025 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : SANCHEZ Frédéric

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient d'apporter des modifications en matière de dépenses d'investissement sur l'exercice 2025.

Les modifications sont les suivantes :

AR Prefecture

047-214701955-20251218-DEL1552025-DE
Reçu le 22/12/2025

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

CHAPITRE OPERATION	NATURE	FONCTION	LIBELLE	MONTANT
920	21318	0209	TRAVAUX PROXIMITE	- 24 413 €
913	2031	845	AMENAGEMENT CŒUR DE VILLE	- 23 210 €
914	2151	845	CONTRE-ALLEES D'ALBRET	- 5 141 €
932	21314	312	SITE MAJEUR	- 27 151 €
940	21318	348	CENTRE SAMAZEUILH	- 36 225 €
981	2188	316	CULTUREL	- 19 000 €
950	21838	112	INFORMATIQUE	+ 17 000 €
915	21538	845	RUE PUZOQUE	+ 44 000 €
916	2158	847	VIDEO PROTECTION	+ 72 140 €
	2111	01	TERRAINS NUS	+ 2 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
Considérant l'exposé du rapporteur
Après en avoir délibéré
DECIDE A LA MAJORITÉ
(1 vote contre : M.Goujon)

- **D'ACCEPTER** la décision modificative n°2 présentée en ce qui concerne le Budget Ville pour l'exercice 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Certifié conforme et exécutoire compte tenu de la reception en Sous-préfecture de Nérac le .....

Et de la publication à Nerac le .....

Le Maire

Le Maire,

MAIRIE DE NERAC 47600

La Secrétaire de séance,